

Proposition d'articles pour les bulletins municipaux :
« J'utilise mes déchets végétaux dans mon jardin »

Ce que l'on appelle communément les « déchets végétaux » sont en fait de la matière première utile pour son jardin. Alors au lieu de les évacuer lors de la collecte ou en déchetterie, utilisons-les dans notre jardin.

Utilisez la pelouse pour pailler. Les avantages sont nombreux :

- vous limitez la pousse de plantes non désirées ;
- lorsque vous voudrez désherber, ces plantes seront plus faciles à arracher ;
- le paillis permet de garder l'humidité et limiter les arrosages ;
- et lorsque celui-ci se dégrade, il nourrit votre terre.

Vous pouvez aussi garder vos feuilles mortes pour réaliser ce paillis ou du broyat de branchages. En paillant le pied des clôtures et des arbres, le passage de la tondeuse est facilité par la suite.



A savoir, lorsqu'on utilise une tondeuse mulching, les brins d'herbes sont hachés et retombent sur le sol. Ainsi vous nourrissez votre terre. Par contre, cette technique nécessite de tondre régulièrement.

Avez-vous pensé à ne pas tondre l'intégralité de votre jardin ? Vous pouvez créer une prairie fleurie ou naturelle qui ne sera fauchée qu'une fois l'année.



Une autre technique intéressante est de composter vos déchets végétaux auxquels vous pouvez ajouter vos déchets de cuisine, les sachets, de thé et marc de café...

En mélangeant régulièrement pour aérer, on évite les problèmes d'odeur et on accélère le processus. Réaliser son propre compost est une très bonne alternative à l'utilisation d'engrais chimique. En plus de nourrir votre terre, le compost permet d'améliorer sa qualité, notamment en augmentant la quantité d'humus, en augmentant sa capacité de rétention de l'eau et en favorisant la vie dans le sol.

Le développement de cette vie est très important : en mélangeant le sol, elle contribue à améliorer l'aération de la terre, sa texture et sa structure. De plus, elle décompose la matière organique présente et continue ainsi à enrichir votre terre.

Et n'oubliez pas que vous pouvez solliciter gratuitement le référent compost de votre commune. Il peut vous donner des conseils sur la réalisation du compost mais aussi sur son utilisation une fois mûr. Pour connaître ses coordonnées, contactez le Pays de Thelle au 03 44 26 99 50.



